Ondes URBAINES
VILLES FRANCE
VILLES & AGGLOMÉRATIONS

Mercredi 07 Novembre 2007 - n°393

Economie - URBACT II : c'est aussi pour les villes moyennes !
Economie - Carte judiciaire - Nouvelles annonces pour l'Est
Economie - PLF 2008 - Adoption des crédits de la mission Relations avec les collectivités territoriales
Economie - Bicentenaire de la Cour des Comptes - Vers la création d'un grand organisme d'audit public
Europe - Saison culturelle européenne - A vos programmations !
Economie - Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale (CSFPT)
Economie - Donner le nom de Québec à un espace de la ville
Economie - Agenda

ECONOMIE

URBACT II : c'est aussi pour les villes moyennes !

La conférence qui vient de se tenir à Berlin les 5 et 6 novembre, a réuni plus de 400 représentants, de villes, régions et autorités nationales en charge des politiques urbaines.
Cette conférence avait un triple objet : clôturer le programme Urban, tirer les conclusions de la première phase du programme Urbact I (2002–2007) et préparer l'engagement de la seconde phase Urbact II (2007-2013). Elle a été aussi l'occasion de traiter de l'évolution de la question urbaine dans l'agenda européen ainsi que de la prise en compte par les villes des politiques européennes.
Accueillis par les autorités allemandes, les participants ont entendu Christine Boutin, ministre du Logement et de la Ville, exprimer la fierté de la France d'avoir été confirmée dans son rôle d'autorité de gestion du programme Urbact et Danuta Hübner, commissaire européen en charge de la politique régionale, souligner l'intérêt de ce programme permettant aux villes européennes quelqu'en soit la taille, d'échanger leurs expériences et de capitaliser les bonnes pratiques.
Si le programme Urbact II a été approuvé le 2 octobre par la Commission, le document technique qui précise les modalités de sa mise en œuvre ne devrait l'être qu'à la fin de novembre. Après cette période d'approbation, un appel à proposition pour la création de « réseaux » ou de « groupes de travail » sera lancé. Les délais de réponse seront courts (vers le 15 février 2008).
Je souhaite que les villes moyennes françaises soient nombreuses à faire acte de candidature et se joignent à la vingtaine de réseaux qui vont être créés dès 2008, dans le cadre du programme Urbact II, sur des thématiques relevant de l'initiative des régions actrices du changement écono-mique dont les axes prioritaires sont : des villes moteurs de la croissance et de la création d'emploi, des villes attractives et moteurs de cohésion sociale. A Berlin, des villes ont d'ores et déjà fait savoir qu'elles recherchaient des partenaires pour travailler sur de nombreux thèmes, tels la ville et l'économie de la connaissance, l'intégration sociale dans ses diverses dimensions qu'il s'agisse des femmes, de l'accès aux droits, du vieillissement de la population …, la gouvernance et la planification urbaine, les nouvelles modalités financières pour encourager le développement des activités, la question foncière et l'étalement urbain, la synergie entre la politique de l'environnement et la politique économique, la politique de l'habitat à l'échelon de l'agglomération...
Ce ne sont que de premiers souhaits qui vont s'affiner d'ici la fin de l'année pour aboutir à des premières propositions en février. Le champ est largement ouvert.
Le secrétariat d'Urbact II est désormais porté entièrement par l'Institut des Villes. En tant que président de ce GIP, je vais personnellement siéger au « Comité de suivi du programme » qui réunit l'ensemble des représentants des Etats de l'UE ainsi que de la Suisse et de la Norvège qui ont souhaité être associées à ces travaux, et la Commission. Je ne manquerai pas de revenir sur les perspectives de ce programme et je veillerai, même si la langue officielle du programme est l'anglais à ce qu'un maximum d'informations sur le site soit rédigé dans notre langue.

Bruno Bourg-Broc
Maire de Châlons-en-Champagne
Président de la FMVM

ECONOMIE

Carte judiciaire - Nouvelles annonces pour l'Est

C'est en Alsace le 5 novembre dernier, que Rachida Dati, ministre de la Justice et Garde des Sceaux, a poursuivi sa tournée d'annonces concernant l'évolution de la carte judiciaire pour les Cours d'appel de Besançon et de Colmar. Les prochains déplacements, normalement prévus ce vendredi dans le ressort des Cours d'appel de Rennes et d'Angers, marqueront la moitié du chemin parcouru puisque 18 Cours d'appel sur le 35 que comptent le pays auront

alors été fixées sur leur sort.
On notera qu'à l'occasion de ce déplacement, la ministre a précisé que la nouvelle configuration des Conseils de Prud'homme, toujours à l'étude, devrait être dévoilée pour la fin novembre.

Alsace
La suppression d'aucun TGI dans le ressort de la Cour d'appel de Colmar n'est proposée.
En revanche les TI d'Altkirch, de Brumath, de Huningue, de Ribeauvillé et de Wissembourg sont amenés à disparaître.
Les quatre TGI de Saverne, de Strasbourg, de Colmar et de Mulhouse conserveront en outre leur chambre commerciale.
Enfin, les 23 bureaux du livre foncier rattachés à des greffes ou des TI existants - équivalent du service des hypothèques et spécificité du droit local local alsacien-mosellan - seront restructurés autour de 8 bureaux.

Franche-Comté
Deux Tribunaux de Grande Instance (TGI) seront supprimés dans cette région, ceux de Dole et de Lure.
Cinq Tribunaux d'Instance (TI) devraient également disparaître : Arbois, Beaume-les-Dames, Gray, Luxeuil-les-Bains et Pontarlier.
Enfin, la suppression du tribunal de commerce de Dole est également envisagée au profit de Lons-le-Saulnier.

ECONOMIE

PLF 2008 - Adoption des crédits de la mission Relations avec les collectivités territoriales

L'examen de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2008, celle consacrée aux crédits budgétaires, est en cours devant l'Assemblée nationale. Les députés ont adopté mardi 30 octobre les crédits des missions Relations avec les collectivités territoriales et Avances aux collectivités territoriales.

Les crédits de ces missions devraient s'élever à 2,2 milliards d'euros en crédits de paiement pour 2008, soit une progression de 4 % à périmètre constant, dont 695 millions pour les concours aux communes et groupements, 479 millions aux départements et 823 millions aux régions. Ces crédits sont essentiellement constitués de subventions et de dotations de fonctionnement ou d'équipement, liées ou non à des transferts de compétences (DGE et DDR pour les communes).

On rappellera que l'essentiel des concours de l'Etat aux collectivités territoriales est constitué de prélèvements sur recettes, plutôt que de crédits budgétaires. Ces prélèvements devraient s'élever à 50 milliards d'euros en 2008, dont l'essentiel est regroupé dans une enveloppe normée, indexée à partir de 2008 sur la seule inflation en application du nouveau « contrat de stabilité ».
Lors de cette séance, les députés ont décidé de créer un « fonds de solidarité en faveur des départements, communes et groupements de communes, touchés par des catastrophes naturelles ».
Doté de 20 millions d'euros, ce fonds n'est pas alimenté par des nouveaux crédits, mais par un prélèvement sur la dotation de compensation de la taxe professionnelle, qui elle-même est largement amputée (- 21,6 %) du fait que ce concours constitue la variable d'ajustement du contrat de stabilité (voir Ondes Moyennes n° 387).

Ce fonds est destiné à faire face aux aléas climatiques, c'est-à-dire aux sinistres qui bien qu'importants pour les collectivités territoriales concernées, ne relèvent pas d'une ampleur telle ou sont trop localisés pour qu'ils justifient la mise en œuvre de la solidarité nationale.

ECONOMIE

Bicentenaire de la Cour des Comptes - Vers la création d'un grand organisme d'audit public

À l'occasion du deux centième anniversaire de la Cour des Comptes, le Président de la République, est intervenu ce lundi devant les membres de la rue Cambon. Soulignant que le gaspillage de l'argent public était désormais une époque révolue, le chef de l'État en a appelé à une « révolution intellectuelle et morale ».

Estimant que la révolution intellectuelle était engagée, avec la « certification qui oblige à la transparence et à la sincérité des comptes », mais aussi avec « l'évaluation qui oblige chacun à se soucier des conséquences de ce qu'il décide et des résultats de ce qu'il entreprend », il a appelé à « aller plus vite et plus loin dans cette direction ».

Lutte contre la fraude
Pour ce qui est de la révolution morale, le Président de la République en a appelé à une plus grande sévérité pour ceux qui commettent des fautes et à la fin du sentiment d'impunité pour les fraudeurs.
Érigeant la lutte contre la fraude en priorité, il a précisé que « chaque responsable d'un service public, d'une administration, devra présenter un plan de lutte contre la fraude ». Ainsi, des comptes sur les résultats seront obtenus de chaque ministre, de chaque directeur d'administration centrale et de chaque dirigeant d'établissement public.

Efficacité de la dépense
Répétant que « ce ne sont pas seulement l'organisation et les procédures qui doivent être réformées pour que soit

résolue la crise de notre démocratie », le chef de l'État a précisé que ce sont les principes même de la gestion publique qui doivent être refondés.

Convaincu que la situation des finances publiques ne peut pas être durablement résolue par des politiques sacrificielles, il a souligné que la meilleure politique consistait à accroître l'efficacité de la dépense. Ce qui doit être recherché est un État qui consomme moins mais investisse davantage.

Responsabilité des ordonnateurs
En réponse à un avant-projet de texte visant à réformer la Cour de Discipline Budgétaire et Financière – NDLR : juridiction spécialisée chargée depuis 1948 de sanctionner les actes des agents publics, constituant des fautes lourdes ou des irrégularités, dans la gestion des finances publiques – qui lui a été transmis par le premier président de cette institution, Philippe Séguin, le Président de la République a indiqué qu'il en approuvait « les principes et les grandes lignes ».
À cette occasion, il a indiqué que ces propositions viendraient nourrir une réforme plus large à laquelle travaillait le Gouvernement. Cette réforme devrait « toucher tout à la fois aux principes de la comptabilité publique, au contrôle et à la mise en jeu de la responsabilité des ordonnateurs, au contrôle de légalité et aux pouvoirs et à l'organisation des juridictions financières.

Vers un organisme d'audit
Au cours de son allocution, le chef de l'État a précisé qu'il entendait préserver l'indépendance de la Cour des Comptes, accroître ses prérogatives, et augmenter ses compétences.
Soulignant l'urgence d'une refonte de ses moyens matériels, la Cour des Comptes restera une juridiction à part entière et devrait « devenir le grand organisme d'audit et d'évaluation des politiques publiques » dont l'État a besoin.

Pour ce faire, le Président de la République a invité Philippe Séguin « à engager une réflexion collective sur ce que pourraient être les pouvoirs, les moyens et l'organisation nécessaires pour ce grand organisme d'audit », et souhaité que des conclusions lui soient remises dans un délai de trois mois.

EUROPE

Saison culturelle européenne - A vos programmations !

Dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne, une
« Saison culturelle européenne » sera organisée en France et chez nos vingt-six partenaires de juillet à décembre 2008. Cette Saison a vocation à se prolonger en 2009 pendant les présidences de la République tchèque et de la Suède.

Des partenaires diversifiés
La Saison culturelle européenne donnera à voir, pendant six mois, l'Europe dans sa diversité, nourrissant la réflexion citoyenne sur le projet européen, impliquant le grand public et la jeunesse. Pour réussir ce projet, un réseau de partenaires se met en place :
- les grandes institutions culturelles en France ;
- les grandes institutions culturelles en Europe ;
- les établissements scolaires et universitaires, les grandes écoles, les centres de recherche et les think tanks ;
- les collectivités locales ;
- les médias français et européens ;
- La Commission européenne et le Parlement européen ;
- les entreprises dans le cadre d'un comité des mécènes de la Saison culturelle européenne.

Des manifestations nombreuses et variées
Plusieurs centaines de manifestations seront présentées en France et dans le reste de l'Europe pour rendre accessible et attractive, au plus large public, cette Europe de la création et du patrimoine. Seront ainsi organisées :
- des manifestations exceptionnelles orientées vers le très grand public ou revêtant une dimension pan-européenne : des bals populaires européens du 14 juillet 2008 à la tournée de la Comédie française dans les dix nouveaux Etats membres d'Europe centrale et orientale ;
- 26 « tandem », co-productions entre la France et chacun des Etats membres, mobilisant artistes et institutions culturelles, présentées en France et dans chacune des capitales européennes. Chaque projet sera présenté dans une ou plusieurs villes françaises, ainsi que dans la capitale du pays européen partenaire ;
- une série de panoramas thématiques organisés partout en France, pour révéler le dynamisme de la création en Europe dans toutes les disciplines : le cinéma, la photographie, le théâtre, la littérature, le design, l'art contemporain, les musiques actuelles ;
- Cinq cycles de 27 œuvres européennes : 27 livres ; 27 films ; 27 spectacles ; 27 concerts ;
27 expositions ;
- des événements variés comme la Journée européenne des Langues, le 26 septembre 2008 qui sera composée de spectacles et d'interventions dans l'espace public pour mettre en valeur la diversité linguistique et l'Europe ;
- mémoire et projet : une exposition de photographies et un livre-album consacrés aux dates, langues, figures, lieux, œuvres de l'histoire européenne.
- et aussi l'opportunité d'une saison européenne dans chaque ville de France, qui pourra éventuellement recevoir le label et être intégré dans le programme officiel ou plus modestement saisir l'opportunité de cet événement pour participer à la dimension européenne de la saison culturelle.

Organisation
La Saison culturelle européenne est organisée par Culturesfrance (*), pour le compte de la Présidence de la

République, du Premier Ministre, des Ministères des Affaires étrangères et européennes et de la Culture et de la Communication. Le Commissariat général est assuré par Laurent Burin des Roziers.

(*)Tél / 01 53 69 83 31 – Mel :

ECONOMIE

Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale (CSFPT)

La ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités locales et le secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique, participant à la séance plénière du CSFPT le 24 octobre, ont rappeler que les fonctionnaires territoriaux sont le gage de la qualité de l'action des collectivités et ont souhaité que le monde territorial dans son ensemble, employeurs et agents de tous statuts, se retrouve dans les propositions du Livre blanc sur les valeurs, les missions et les métiers de la fonction publique, qui sera rendu au printemps 2008.
Michèle Alliot-Marie a présenté les prochaines échéances réglementaires pour la mise en oeuvre de la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale. Une série de projets de décrets sera présentée au CSFPT avant la fin novembre 2007. Elle inclura notamment une mesure sur l'organisation de la formation professionnelle obligatoire tout au long de la carrière.
La ministre a également souligné l'avancée que représente le collège des employeurs territoriaux.
André Santini a exprimé son attachement à l'unité de la fonction publique dans le respect des missions respectives et dans une démarche coordonnée.
Il a présenté les thèmes d'actualité de la fonction publique territoriale, notamment au travers des conférences sur les valeurs, les missions et les métiers de la fonction publique, sur le pouvoir d'achat, sur le dialogue social et sur les parcours professionnels et les conditions de travail.
Il a assuré les membres du CSFPT de l'intention du gouvernement de consulter le collège des employeurs territoriaux sur toute question relative à la politique salariale et à l'emploi public territorial.

ECONOMIE

Donner le nom de Québec à un espace de la ville

A l'occasion du 400 ème anniversaire de la fondation de la ville de Québec en 2008, de nombreuses manifestations se dérouleront tant en France qu'au Québec.
L'importance symbolique, culturelle, politique et économique de la relation franco-québécoise justifie l'ampleur qui sera donnée aux manifestations commémoratives.
Les gouvernements canadien, français et québécois seront fortement impliqués et prendront des initiatives importantes.

Aujourd'hui il n'est pas de manifestation d'ampleur qui n'associe l'opinion publique et le rôle des médias sera considérable. Jouera aussi considérablement la mobilisation des villes puisque c'est de la création de la première ville française d'Amérique qu'il s'agit.

Cette mobilisation passe par les élus qui sont invités à donner le nom de « Québec », à un espace ou à un bâtiment public, rue, boulevard, avenue, place, square … école, bibliothèque…

Cette initiative est un moyen d'élargir l'engagement de communes au-delà de celles qui, dans l'ouest de la France notamment, entretiennent des relations avec la Belle Province. Elle offrira également aux villes qui s'engageront, l'occasion de prolonger l'initiative vers des activités culturelles qui pourront bénéficier de l'appui du comité national.

Plus d'informations :
Carrefour des Acteurs Sociaux –
tel : 01 43 55 36 85 -

ECONOMIE

Agenda

21 novembre 2007
Paris
Intervention de Bruno Bourg-Broc lors du Congrès des Maires de France sur le dossier Européen

30 novembre 2007
Cambrai
Réunion interrégionale d'information sur les Fonds structurels européens pour les villes moyennes et Epci dans le cadre des programmes opérationnels 2007-2013.
Réunion réservée aux adhérents

5 décembre 2007

Paris
Réunion du Conseil d'administration de la FMVM

5-7 décembre 2007
Freiburg (Allemagne)
En partenariat avec Gaz de France, déplacement d'une délégation de maires de villes moyennes

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi